Envoyé en préfecture le 23/09/2025
Reçu en préfecture le 23/09/2025
Publié le 23/09/2025
ID : 009-220900013-20250923-2025_CP_418-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES

DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 22 septembre 2025

Présents :

Mme Christine TEQUI, M. Jean-Paul FERRE, Mme Marie-France VILAPLANA, Mme Nicole QUILLIEN, M. Raymond BERDOU, Mme Véronique RUMEAU, M. Michel PICHAN, Mme Monique BORDES, M. Marc SANCHEZ, M. Philippe PUJOL, M. Jean-Noël VIGNEAU, Mme Géraldine PONS

Pouvoirs :

M. Alain NAUDY à Mme Christine TEQUI

Délibération N°2025_CP_418

MOBILITÉS ACTIVES : FINANCEMENTS DES ETUDES ET DES TRAVAUX

Vu l'article L.3211-2 du code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération N°2024_CD_063 du 28 octobre 2024, qui donne compétence à la Commission Permanente,

Considérant que lors de sa séance plénière du 11 janvier 2021, faisant le constat d'une multiplicité de projets locaux de voies de circulation active, le Département a décidé de délibérer sur l'opportunité de disposer d'un schéma directeur des mobilités actives,

Considérant que l'orientation politique était clairement définie : favoriser les pratiques actives, notamment la pratique du vélo (touristique, récréative et dans le quotidien) sur l'ensemble du territoire en structurant les axes de cheminement,

Considérant que dans sa séance du 23 janvier 2022, le Conseil départemental précisait les critères d'aide départementale en faveur des mobilités actives pour les projets en agglomération et hors agglomération,

Considérant l'avis favorable technique du CTMA en date du 20 juin 2024 pour le dossier d'étude de la section Dalou/Varilhes porté par la communauté d'agglomération de Foix Varilhes, ainsi que l'avis favorable du CTMA en date du 07 mars 2025 pour le dossier de travaux de la commune de la Tour du Crieu,

Considérant la délibération du Conseil départemental en date du 15 décembre 2024 qui attribue de manière erronée une subvention pour le projet d'étude de Dalou/Varilhes,

Envoyé en préfecture le 23/09/2025
Reçu en préfecture le 23/09/2025
Publié le 23/09/2025
ID : 009-220900013-20250923-2025_CP_418-DE

Vu le rapport de Madame la Présidente,
La Commission Permanente du Conseil Départemental décide :

Article 1 : D'annuler la subvention de 4 060,80 € attribuée par délibération en date du 15 décembre 2024 pour le dossier d'étude de mobilité active Dalou/Varilhes, et d'attribuer à la communauté d'agglomération du pays de Foix-Varilhes une subvention corrigée de 3 384 €, comme indiqué dans le plan de financement ci-dessous :

Étude de faisabilité pour la réalisation d'un aménagement de mobilité douce sur le tronçon Dalou Varilhes – Communauté d'agglomération Foix Varilhes				
Objet	*Taux*	*Assiette éligible HT*	*Plan de financement*	*Subvention proposée*
Étude intégrant les 4 missions du cahier des charges : - état des lieux - scenarii - esquisse du scénario retenu et validation par les autorités compétentes - dossier de consultation des entreprises (option)	30 %	11 280 €	Autofinancement 2 256 € soit 20 % ADEME 5640 € soit 50 % Département 3 384 € soit 30 %	3 384 € conditionné à la consultation de la DRD et de la DIRSO par la collectivité

Article 2 : D'attribuer à la commune de La Tour du Crieu une subvention de 138 394,20 € pour le dossier de voie verte traversant la commune, comme indiqué dans le plan de financement ci dessous :

Création d'une voie verte traversant la commune – Commune de La Tour du Crieu				
Objet	*Taux*	*Assiette éligible HT*	*Plan de financement*	*Subvention proposée*
Travaux de voirie Espaces verts, Matériel (compteur vélo) Maîtrise d'œuvre	15 %	922 628 € HT sur un montant global de travaux de 1142909 € HT	Autofinancement 286 206,51 € soit 25,04 % ADEME 498 308,29 € soit 43,60 % DETR 200 000 € soit 17,50 € CAPFV 20 000 soit 1,75 % Département 138 394,20 € soit 12,11 %	138 394,20 € conditionné à la consultation de la DRD et de la DIRSO par la collectivité

Article 3 : D'approuver le versement des aides au prorata des dépenses justifiées.

Envoyé en préfecture le 23/09/2025
Reçu en préfecture le 23/09/2025
Publié le 23/09/2025
ID : 009-220900013-20250923-2025_CP_418-DE

Article 4 : D'imputer cette aide sur le Chapitre 908, Fonction 87, Nature 20411581 pour l'étude Dalou/Varilhes et nature 20414482 pour les travaux de La Tour du Crieu du « Fonds de mobilité active » du budget départemental,

Article 5 : D'autoriser Madame la Présidente du Conseil départemental à remplir toutes les formalités utiles en vue de l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois suivant sa publication.

Pour extrait conforme

Christine TEQUI
Madame la Présidente du Conseil Départemental de l'Ariège
23 sept. 2025

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le 20/12/2024
ID : 009-220900013-20241217-2024_CP_456-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES

DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 16 décembre 2024

Présents :

Mme Christine TEQUI, M. Jean-Paul FERRE, M. Alain NAUDY, Mme Marie-France VILAPLANA, Mme Nicole QUILLIEN, M. Raymond BERDOU, Mme Véronique RUMEAU, M. Michel PICHAN, Mme Monique BORDES, M. Marc SANCHEZ, M. Philippe PUJOL, M. Jean-Noël VIGNEAU, Mme Géraldine PONS

Délibération N°2024_CP_456

INTERVENTION EN SUBVENTIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL POUR UNE ÉTUDE INTERCOMMUNALE DANS LE DOMAINE DE LA MOBILITÉ ACTIVE.

Vu l'article L.3211-2 du code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération N°2024_CD_063 du 28 octobre 2024, qui donne compétence à la Commission Permanente,

Considérant que lors de sa séance plénière du 11 janvier 2021, faisant le constat d'une multiplicité de projets locaux de voies de circulation active, le Département a décidé de délibérer sur l'opportunité de disposer d'un schéma directeur des mobilités actives,

Considérant que l'orientation politique était clairement définie : favoriser les pratiques actives, notamment la pratique du vélo (touristique, récréative et dans le quotidien) sur l'ensemble du territoire en structurant les axes de cheminement,

Considérant que dans sa séance du 23 janvier 2022, le Conseil départemental précisait les critères d'aide départementale en faveur des mobilités actives pour les projets en agglomération et hors agglomération,

Considérant l'avis favorable technique du CTMA en date du 20 juin 2024,

Vu le rapport de Madame la Présidente,
La Commission Permanente du Conseil Départemental décide :

Article 1 : D'approuver la subvention d'un montant de 4 060,80 € à la Communauté d'agglomération Pays Foix-Varilhes dans le cadre d'une étude de faisabilité, comme indiquée dans le tableau ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le 20/12/2024
ID : 009-220900013-20241217-2024_CP_456-DE

Étude pour la réalisation d'un aménagement de mobilité douce sur le tronçon Dalou-Varilhes				
Objet	*Taux*	*Assiette éligible*	*Plan de financement*	*Subvention proposée*
Étude intégrant les 4 missions du cahier des charges : - état des lieux - scenarii - esquisse du scénario retenu et validation par les autorités compétentes - dossier de consultation des entreprises (option)	30 %	13 156 €	Autofinancement 2 707,20 € soit 20 % ADEME 6 768 € soit 50 % Département 4 060,80 € soit 30 %	4 060,80 € conditionné à la consultation de la DRD et de la DIRSO par la collectivité

Article 2 : D'approuver le versement de l'aide au prorata des dépenses justifiées et sur présentation du rapport de l'étude en CTMA,

Article 3 : D'imputer cette aide sur le Chapitre 908, Fonction 87, Nature 2031 « Fond de mobilité active » du budget départemental,

Article 4 : D'autoriser Madame la Présidente du Conseil départemental à remplir toutes les formalités utiles en vue de l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois suivant sa publication.

Pour extrait conforme

Christine TEQUI
Madame la Présidente du Conseil Départemental de l'Ariège
17 déc. 2024